

Nombres de délégués -
 Afférents au Conseil : 49
 - En exercice : 49
 Qui ont pris part
 à la délibération : 40
 Votes exprimés : 40
 POUR : 40
 CONTRE : 0
 Abstentions : 0
 Date de la convocation :
 6 juin 2023
 Date d'affichage :
 6 juin 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
 du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, les douze juin, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER – Gilles SACKPEPEY – Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) - Christophe GENTIL, absent excusé (pouvoir à Rémy VIDAL) - Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX – Sandra PICART, absente excusée (pouvoir à Béatrice BOISE) - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Jean-Michel SABAN) – François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET - Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON - Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Annie ROUSSEAU – Pierre NOIROT - Hubert NAULOT, absent excusé (représenté par Geneviève SARTELET) - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –
Absents excusés : Philippe DESCHAUMES – Jean-Claude LEMAIRE – Clément POINTEAU – Claude CATRIN -
Absents : Hervé PASCAULT – Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC – Catherine VERNEAU – Arnaud ROSIER -

Secrétaire de séance : Nadine LEGENDRE -

Objet de la délibération
BUDGET PRINCIPAL
DECISION MODIFICATIVE N°1

Dans le cadre des conventions de mandat signées avec les communes de CENSY, CHATEL GERARD, GRIMAUTL, MARMEAUX, MOLAY et VASSY SOUS PISY, pour les travaux de voirie réalisés pour leur compte dans le cadre du programme de voirie 2023, il est nécessaire d'inscrire les crédits correspondants au budget principal.

Les modifications suivantes, sur le budget principal, sont donc proposées :

Dépenses d'investissement

Article 458149 – CENSY VOIRIE 2023	+ 4 300 €
Article 458150 – CHATEL GERARD VOIRIE 2023	+ 12 400 €
Article 458151 – GRIMAUTL VOIRIE 2023	+ 10 650 €
Article 458152 – MARMEAUX VOIRIE 2023	+ 5 300 €
Article 458153 – MOLAY VOIRIE 2023	+ 450 €
Article 458154 – VASSY SOUS PISY VOIRIE 2023	+ 6 850 €

Recettes d'investissement

Article 458249 – CENSY VOIRIE 2023	+ 4 300 €
Article 458250 – CHATEL GERARD VOIRIE 2023	+ 12 400 €
Article 458251 – GRIMAUTL VOIRIE 2023	+ 10 650 €
Article 458252 – MARMEAUX VOIRIE 2023	+ 5 300 €
Article 458253 – MOLAY VOIRIE 2023	+ 450 €
Article 458254 – VASSY SOUS PISY VOIRIE 2023	+ 6 850 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,

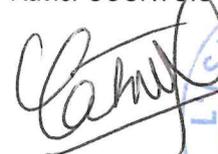
DECIDE d'effectuer les modifications budgétaires proposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,
 Nadine LEGENDRE



Le Président,
 Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 15/06/2023



REÇU EN PREFECTURE

le 14/06/2023

Application agréée E-legalite.com